

## **Motion 2623**

### **L'économie doit aussi être protégée contre les conséquences du coronavirus**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- l'épidémie mondiale de coronavirus de type Covid-19 ;
- que l'être humain n'a aucune défense contre cet agent pathogène ;
- les mesures prises par le Conseil fédéral afin de réduire la propagation de la maladie et assurer la santé de la population ;
- les premiers effets observés sur les organisateurs de manifestations sportives et culturelles ;
- les lourdes conséquences des mesures de protection et de la maladie sur l'économie ;
- le ralentissement économique mondial ;
- les menaces planant sur de nombreux emplois ;
- qu'il convient de sauvegarder les postes de travail ;
- la baisse des rentrées fiscales qu'induit le ralentissement de l'économie ;
- les conséquences budgétaires de cette baisse des rentrées fiscales ;
- la nécessité de maîtriser les dépenses publiques pour éviter une explosion du déficit,

invite le Conseil d'Etat

à doter le canton d'un fonds d'aide destiné :

- aux entreprises particulièrement atteintes par le ralentissement économique résultant de la pandémie ;
- aux organisateurs de manifestations sportives et culturelles atteints par les mesures extraordinaires résultant de la loi fédérale sur les épidémies.